

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 AVRIL 2025

- Conseillers présents : Mesdames : Joëlle ROUVIER, Christine MESSAGER, Pascale SOLE ;
Messieurs : Serge CONSTANS, Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;
- Conseiller absent : Monsieur Joachim DA CUNHA ;
- Absente excusée : Madame Céline BARRE ;
- Absent représenté : Monsieur Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Madame Pascale SOLE ;
- Le quorum est atteint
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 18 heures et 07 minutes

Fin de séance : 19 heures et 30 minutes

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 février 2025 à l'approbation des conseillers municipaux présents. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 pour le budget de la commune ;
- Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser du budget communal 2024 ;
- Vote des taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2025 ;
- Vote de la subvention 2025 à l'association Comité des Fêtes et d'Animations (COFA) d'ARTIGNOSC SUR VERDON ;
- Budget primitif de la commune au titre de l'année 2025 ;

Liste des actes pris dans le cadre des articles L.2322-1, L2322-2, L.2122-22, L.2122-23 et L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

- DEMANDE DE SUBVENTION :

Décision du Maire N°2025-02-008 : approuvant le projet et le plan de financement pour la réalisation d'une étude sur le fonctionnement du service de l'alimentation en eau potable et des travaux de pose d'un compteur de sectorisation supplémentaire et sollicitant l'aide de l'Agence de l'Eau ainsi que celle du Département pour l'attribution de subventions ;

Décision du Maire N°2025-02-009 : approuvant le projet et le plan de financement pour l'installation d'un panneau interactif devant la mairie d'ARTIGNOSC SUR VERDON et sollicitant l'aide du Département pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible ;

- DROIT DE PREEMPTION :

Décision du Maire N°2025-03-010 : portant décision de ne pas préempter les biens cadastrés : parcelle N° 383 - section F et parcelle N° 396 - section C ;

DELIBERATIONS ADOPTEES

2025-04-011 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DE LA COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres votants, décide d'approuver le compte financier unique au titre de l'année 2024, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs présentés.

Les opérations de l'exercice font ressortir les résultats suivants :

BUDGET DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :	309 948,92 €
Dépenses d'investissement :	226 035,75 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	+ 83 913,17 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	- 22 100,33 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	+ 61 812,84 €

RAR Recettes d'investissement :	171 076,00 €
RAR Dépenses d'investissement :	228 300,00 €
Déficit sur les restes à réaliser	- 57 224,00 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	709 076,24 €
Dépenses de fonctionnement :	784 029,44 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 74 953,20 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	665 848,24 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	590 895,04 €

2025-04-012 - AFFECTATION DES RESULTATS ET REPRISE DES RESTES A REALISER DU BUDGET DE LA COMMUNE 2024

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Considérant le budget primitif de la commune et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 :

Constatant le résultat de l'exercice 2024 :

Déficit de fonctionnement - 74 953,20 €

Constatant le résultat de clôture 2023 :

Excédent de fonctionnement 665 848,24 €

Résultat à affecter : 590 895,04 €

Constatant le solde d'exécution en investissement :

Excédent d'investissement 2024 : 83 913,17 €

Déficit antérieur reporté : - 22 100,33 €

Solde d'exécution d'investissement 2024 : 61 812,84 €

Solde des restes à réaliser :

En dépense : 228 300,00 €

En recettes : 171 076,00 €

Solde : - 57 224,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la reprise des résultats et des restes à réaliser 2024 et décide d'affecter et de reporter les résultats 2024 de la façon suivante :

En excédent de fonctionnement reporté :

- Recette de fonctionnement : art 002 590 985,04 €

En excédent d'investissement reporté :

- Recette d'investissement : art 001 4 588,84 €

2025-04-013 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Afin de maintenir un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2025 équivalant au taux global appliqué en 2024 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 20.59 %.

Pour le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est proposé de maintenir en 2025 le niveau voté par la commune en 2024, à savoir 88.87 %.

Le conseil municipal ne souhaite pas augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée décide de maintenir les taux de la TFPB, de la TFPNB, et de la TH, soit :

- TFPB : 20,59 %
- TFPNB : 88,87 %
- TH : 15,13 %

Dans ces conditions, le produit fiscal attendu serait de :

- TFPB : 165 194 €
- TFPNB : 13 775 €
- TH : 100 766 €

2025-04-014 - VOTE DE LA SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION : COMITE OFFICIEL DES FETES ET ANIMATIONS (COFA) D'ARTIGNOSC SUR VERDON

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur Jacques AVANIAN et à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une participation financière de 7 500 € au COFA, titre de l'année 2025, afin d'organiser des festivités dès ce mois-ci sur la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON ;

2025-04-015 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Le budget primitif de la commune 2025 est adopté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	385 950.00 €	013 Atténuations de charges	
012 Charges de personnel	282 000.00 €	70 Produits services, domaine et ventes div.	144 100.00 €
014 Atténuations de produits	91 530.00 €	73 Impôts et taxes	389 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	58 800.00 €	74 Dotations et participations	70 722.00 €
		75 Autres produits de gestion courante	645 120.00 €
Total des dépenses de gestion courante	818 280.00 €	Total des recettes de gestion courante	1 248 942.00 €
66 Charges financières	1 000.00 €	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	3 000.00 €	77 Produits exceptionnels	52 200.00 €
68 Dotations provisions semi-budgétaires		78 Reprise sur amort. et provisions	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	822 280.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 301 142.00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 001 478.06 €	002 Résultat reporté	590 895.04 €
042 Opérations ordre transfert entre sections	69 655.00 €	042 Opérations d'ordre entre sections	1 376,02 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 071 133.06 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	592 271.06 €
TOTAL	1 893 413.06 €	TOTAL	1 893 413.06€

**SECTION
D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	196 914.87 €	13 Subventions d'investissement	543 146.00 €
204 Subventions d'équipement versées	33 500.00 €		
21 Immobilisations corporelles	1 283 276.00 €	21 Immobilisations corporelles	2 286.74 €
23 Immobilisations en cours	113 000.00 €		
Total des dépenses d'équipement	1 626 690.87 €	Total des recettes d'équipement	545 432.74 €
16 Remboursement d'emprunts	20 800.00 €	10 Dotations Fonds divers réserves	30 000.00 €
		1068 Excédents de fonctionnement	
		165 Dépôts et cautionnements reçus	
Total des dépenses financières	20 800.00 €	Total des recettes financières	30 000.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 647 490.87 €	Total des recettes réelles d'investissement	575 432.74 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	1 001 478.06 €
040 Opération d'ordre transfert entre section	1 376.02 €	040 Opérations ordre transfert entre sections	67 367.25 €
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 376.02 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 068 845.31 €
001 Solde d'exécution reporté		001 Solde d'exécution reporté	4 588.84 €
TOTAL	1 648 866.89 €	TOTAL	1 648 866.89 €

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 heures et 30 minutes

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 07 avril 2025

**Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS**

**La secrétaire de séance
Madame Christine MESSEGER**

Questions et Echanges avec les administrés :
Il est évoqué :

- L'installation d'un panneau pour affiches papier
- Problème des pigeons dans la petite rue Sous Ville
- Eclairage public : travaux en cours
- Chemin de la Coste : Changement de géomètre

Arrêté par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être publié sous forme électronique sur le site internet de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, le 22 avril 2025

**Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS**

**La secrétaire de séance
Madame Christine MESSEGER**